

36<sup>ème</sup> édition du FESTIVAL MIMA : du jeudi 1<sup>er</sup> août au dimanche 4 août 2024

**DOSSIER DE CANDIDATURE - MARCHÉ DES CRÉATEURS  
ARTISAN·ES**

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 17 MAI 2024**

Chaque candidature sera examinée avec soin. Si vous n'êtes pas sélectionné.e, nous détruirons vos chèques.  
Pour toute information complémentaire : 05.61.68.20.72 ou [marche@mima-marionnette.com](mailto:marche@mima-marionnette.com)

**Dossier complet à retourner par mail à : [marche@mima-marionnette.com](mailto:marche@mima-marionnette.com)  
ET par voie postale pour ce qui est des chèques et des pièces justificatives à :  
Association Filentrope - MIMA 6, rue Vigarozzy 09500 Mirepoix**

---

NOM :	PRÉNOM :
NOM D'ENTREPRISE / CRÉATEUR·RICE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	LOCALITÉ :
TÉL FIXE :	TÉL PORTABLE :
E-MAIL :	
SITE WEB /RS :	

---

**Statut professionnel / Profession (cocher la case):**

Artisan.e	<input type="checkbox"/>
Commerçant.e	<input type="checkbox"/>
Maison des artistes	<input type="checkbox"/>
Artiste libre / travailleur.se indépendant.e	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

Raison sociale :  
SIRET :  
APE :

**Choix d'espace pour les 4 jours (cocher la case) :**

2 ML	145 €	<input type="checkbox"/>
3 ML	205 €	<input type="checkbox"/>
4 ML	265 €	<input type="checkbox"/>
5 ML	325 €	<input type="checkbox"/>
6 ML	385 €	<input type="checkbox"/>

**Type et dimensions de l'installation utilisée :**

	Longueur	Profondeur
Barnum		
Autre (préciser)		

**Merci de DÉTAILLER vos besoins électriques :**

**Descriptif de vos créations** (lieu de fabrication, matières premières, process, tarifs etc.) :

Vous pouvez joindre une page supplémentaire ou un dossier à part.

**PIECES A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER :**

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu**

- Plusieurs photos de vos produits (par mail)
- Copie de la Carte professionnelle ou à défaut au moins l'attestation d'inscription à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Copie de l'attestation d'assurance professionnelle
- Une **déclaration sur l'honneur** stipulant que les œuvres exposées résultent d'une création personnelle.
- Le **Règlement du Marché des Créateurs signé, lu et approuvé.**
- **Chèques à l'ordre de l'Association Filentropé :**
  - un acompte de 50% encaissable à l'inscription
  - un chèque du solde qui sera encaissé le 1er jour du Festival
  - un chèque d'adhésion à l'association d'un montant de 10€.

Les 3 chèques sont exigés pour la candidature et sont à envoyer à :

Association Filentropé, 6 rue Vigarozy 09500 Mirepoix

## RÈGLEMENT MARCHÉ DES CRÉATEURS | FESTIVAL MIMA

ARTISAN.ES - 36e édition du jeudi 1er au dimanche 4 août 2024

### À RETOURNER SIGNÉ

#### Article 1

Le marché a lieu dans le centre-ville de Mirepoix, sur la place et sous les couverts à proximité de la Halle. Il se tiendra en parallèle du Festival des Arts de la Marionnette qui accueille 30 000 visiteurs chaque année.

Le marché est une galerie à ciel ouvert qui permet aux créateurs d'affirmer leur créativité, de rencontrer le public de MIMA, Festival des Arts de la Marionnette, en quête d'expressions originales. Par conséquent, seuls seront admis sur ce marché, les créateurs qui s'engagent sur l'honneur, à ne présenter que des pièces de leur propre production.

Pour prévenir l'envahissement du marché par une production de bibeloterie, gadgets, de produits manufacturés, trop souvent exposés sous couvert de la création, il convient d'informer que **sont exclus**:

- Ceux.celles non retenus.es par l'organisation du Festival MIMA,
- les revendeurs.es,
- les bijoux obtenus seulement par assemblage ou enfilage de composants industriels qui se trouvent dans toutes les boutiques.

**Aucun acte de revente n'est autorisé.**

#### Article 2

**Horaires d'ouverture au public:**

Le jeudi 1er août de 10:00 à 20:00

Le vendredi 2 août de 10:00 à 20:00

Le samedi 3 août de 10:00 à 20:00

Le dimanche 4 août de 10:00 à 19:00<sup>2</sup>

▲ **ACCUEIL et MISE EN PLACE : Le jeudi 1er août de 7:00 à 10:00**



Accueil de tous les exposants à partir de 7:00 à la halle où un café vous est offert :-)

**Les stands doivent être prêts pour l'ouverture du marché le jeudi 1er août à 10h00.**

▲ **Le démontage du stand devra se faire le dimanche à 19:00, pas avant.**

NB : Le lundi 5 août dès 4h du matin la place doit être libre pour le marché hebdomadaire de Mirepoix.

**Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand aux horaires cités ci-dessus. Il ne sera pas admis de stands fermés pendant les horaires d'ouverture au public.**

En outre, les conditions atmosphériques ou toute animation pourront amener l'association à modifier les heures d'ouverture et de fermeture. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

Durant le festival, le **ravitaillement des stands se fera avant 10:00**, de manière à n'occasionner aucune gêne au bon déroulement de celui-ci.

### Article 3

#### Tenue des stands et responsabilité :

L'attribution des emplacements et l'organisation du marché sont sous l'autorité de l'Association Filentropé.

Les aménagements et décorations sont à la charge des exposants.

Des branchements électriques seront prévus, mais **merci de bien vouloir prévoir des rallonges.**

Merci de bien vouloir prévoir également, **bâches et tendeurs pour recouvrir les stands entièrement et solidement pour la nuit.**

**▲ Il est formellement interdit de planter des clous ou d'implanter des barnums ou parasols sous les couverts.**

L'exposant-e seul-e est responsable de l'assurance de ses œuvres, de ses marchandises, et de son stand. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou tout autre méfait sur la marchandise ou le matériel de l'exposant.

La signature du présent dossier d'inscription tient lieu de contrat d'engagement de votre part. Si vous n'êtes pas présent-e sur l'emplacement qui vous est réservé au plus tard le jeudi 3 août 10:00, vous serez considéré comme démissionnaire. Aucun remboursement ne sera effectué.

A noter que **les couverts de Mirepoix sont réservés aux exposants dont les stands ne dépassent pas 4ML.**

### Article 4

#### Sécurité :

L'association assure un service de surveillance durant les trois nuits de 23:00 à 9:00 du matin, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit.

Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres.

### Article 5

#### Stationnement :

Il est strictement interdit de stationner à l'intérieur du périmètre de sécurité. Néanmoins des étiquettes d'autorisations de stationnement temporaire pour approvisionnement et livraison vous seront distribuées à votre arrivée.

### Article 6

#### Adhésion à l'association :

L'adhésion à l'association Filentropé est obligatoire pour chaque exposant. Son montant est de 10€ (*règlement par chèque séparé de l'inscription à l'ordre de l'Association Filentropé*). Elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles du festival et d'être couvert.es en cas d'accident par l'assurance du Festival. Une carte d'adhérent.e vous sera donnée sur place.

#### Article 7

##### Gestion des déchets :

Il est **obligatoire d'apporter le matériel nécessaire pour la gestion des déchets** de vos stands (sacs poubelles, etc. ) et de les déposer au niveau des containers mis à disposition.

#### Article 8

##### Critères de sélection des artisan-es :

Les candidatures seront étudiées avec la plus grande attention. La priorité sera accordée aux candidats :

- des productions originales donc non copiées
- des créations de pièces uniques ou de petites séries
- présentant une fabrication artisanale et locale > départementale > régionale.
- utilisant des matières premières de haute qualité ainsi que des modes de production **modes de production le moins impactant possible sur l'environnement** (matières premières naturelles, teintures naturelles, etc.)
- respectant un **prix juste** pour l'artisan-e comme pour le-la client-e
- produisant **le moins de déchets d'emballages possible**

En outre, **aucun acte de revente n'est autorisé.**

#### **Pour votre bonne information :**

Hébergement :

Office du Tourisme : 05. 61. 68. 83. 73 / Camping Mirepoix : 05. 61. 60. 28. 63

Fait le :

à :

Signature précédée de "Lu et approuvé"